Envoyé en préfecture le 10/04/2025
Reçu en préfecture le 10/04/2025
Publié le 10 AVR. 2025
ID : 030-213002975-20250404-2025_27-DE

2025-27

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU GARD — ARRONDISSEMENT : LE VIGAN

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-SAUVEUR-CAMPRIEU

Nombre de conseillers en exercice : 8
présents : 5
votants : 4

L'an deux mille vingt-cinq
Le quatre avril
Le Conseil Municipal de la commune de Saint-Sauveur-Camprieu (Gard)
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie,
Sous la présidence de Madame Nicole AMASSE, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 31/03/2025

PRÉSENTS :
MMES/MM. Nicole AMASSE, Marion CHOQUET, Philippe BARNAUD, Fabien ARJAILLES, Romane MINOU.

ABSENTS :
MMES/M. Florence MAURIN, Christine NIEL, Roger RODRIGUEZ.

PROCURATION : Néant

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du Code général des Collectivités Territoriales, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal. Madame Marion CHOQUET a été nommée pour remplir ces fonctions.

OBJET :
APPROBATION ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024 – M57 ABRÉGÉE BUDGET PRINCIPAL

Madame le Maire cède la présidence à Monsieur Fabien ARJAILLES, conseiller municipal, délégué aux finances pour présenter le compte administratif 2024 du budget principal M57 Abrégée de la commune de Saint-Sauveur-Camprieu.

Le compte administratif 2024 fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de 638 330,68 euros
et
- un déficit d'investissement de 472 391,51 euros.

Madame le Maire se retire de la salle et ne prend pas part au vote.

.../...

Envoyé en préfecture le 10/04/2025
Reçu en préfecture le 10/04/2025
Publié le 10 AVR. 2025
ID : 030-213002975-20250404-2025_27-DE

2025-27

Le conseil municipal, délibérant sur le compte administratif de 2024 dressé par Madame Nicole AMASSE, maire, après s'être fait présenter le budget primitif 2024, les décisions modificatives, le compte administratif dressé par l'ordonnateur accompagné du compte de gestion de l'inspectrice principale des finances publiques.

Considérant que Madame Nicole AMASSE, ordonnateur, a normalement administré, pendant le cours de l'exercice 2024.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
(par 4 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention)

➢ DECIDE d'approuver le compte administratif 2024 (M57 ABRÉGÉ) soit l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an susdits.

La secrétaire de séance
Marion CHOQUET

Le Maire
Nicole AMASSE

MAIRIE DE ST-SAUVEUR-CAMPRIEU (GARD)

⇨ Transmis à la Préfecture, le 10/04/2025
⇨ Reçu à la Préfecture, le 10 AVR. 2025
⇨ Retour en Mairie, le 10 AVR. 2025
⇨ Publié ou affiché le 10 AVR. 2025

Mme. Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Commune : COMMUNE DE ST- SAUVEUR-CAMPRIEU (M57) (1)

(2) AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE CG E-ASST ST-SAUVEUR-CAMPRIEU

Numéro SIRET : 21300297500018

POSTE COMPTABLE : CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES SGC SUD

M. 57

Compte administratif

Voté par nature

BUDGET : MAIRIE de SAINT-SAUVEUR-CAMPRIEU (3)

ANNEE 2024

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.
(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.
(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Envoyé en préfecture le 10/04/2025
Reçu en préfecture le 10/04/2025
Publié le 10 AVR. 2025
ID : 030-213002975-20250404-2025_27-DE

I – INFORMATIONS GENERALES

EXECUTION DU BUDGET – RESULTATS

I
C1

RESULTAT DE L'EXERCICE

	Mandats émis	Titres émis	Reprise résultats exercice antérieur (1)		Résultat ou solde (A) (1)	
TOTAL DU BUDGET	1 368 818,93	1 185 202,35	349 555,75	A1	165 939,17	
Investissement	809 739,10	407 691,47	-70 513,82	(2) A2	-472 391,51	
Dont 1068		215 599,85				
Fonctionnement	559 049,83	777 310,88	420 069,57	(3) A3	638 330,68	

RESTES A REALISER (4)

	Dépenses		Recettes		Solde (B) (5)	
TOTAL des RAR	I + III	0,00	III + IV	0,00	B1	0,00
Investissement	I	0,00	III	0,00	B2	0,00
Fonctionnement	II	0,00	IV	0,00	B3	0,00

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (6)

TOTAL	A1 + B1	165 939,17
Investissement	A2 + B2	-472 391,51
Fonctionnement	A3 + B3	638 330,68

(1) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.
(2) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.
(3) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.
(4) A reporter au budget primitif ou au budget supplémentaire N+1.
(5) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.
(6) Indiquer le signe – si déficit ou besoin de financement, et + si excédent.

Envoyé en préfecture le 10/04/2025
Reçu en préfecture le 10/04/2025
Publié le 10 AVR. 2025
ID : 030-213002975-20250404-2025_27-DE

II – PRESENTATION GENERALE

II
A

VUE D'ENSEMBLE – EXECUTION DU BUDGET

			DEPENSES		RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	559 049,63	G	777 310,88
	Section d'investissement	B	802 769,10	H	407 891,47
			+		+
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	420 069,63 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	70 513,88 (si déficit)	J	0,00 (si excédent)
			=		=
	TOTAL EXERCICE (réalisations + reports N-1)	=A+B+C+D	1 439 332,61	=G+H+I+J	1 605 271,96
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	0,00	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	=E+F	0,00	=K+L	0,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	=A+C+E	559 049,63	=G+I+K	1 197 380,51
	Section d'investissement	=B+D+F	880 282,98	=H+J+L	407 891,47
	TOTAL CUMULE	=A+B+C+D+E+F	1 439 332,61	=G+H+I+J+K+L	1 605

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice.

Envoyé en préfecture le 10/04/2025
Reçu en préfecture le 10/04/2025
Publié le
ID : 030-213002975-20250404-2028_27-DE
10 AVR. 2025